

ELECTIONS LEGISLATIVES JUIN 2007

**MEMORANDUM DE LA COORDINATION
NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX
ET LA DEMOCRATIE**



**Coordination Nationale d'Action
pour la Paix et la Démocratie**

Rue Blanche 29 - 1060 Bruxelles

Tél. 02/640 52 62 - 02/640 04 11

Fax 02/640 42 12

cnapd.dg@skynet.be - www.cnapd.be

Pour toute information concernant ce mémorandum, Contactez

Yonnec Polet, Président de la CNAPD

cnapd.yonnecpolet@skynet.be

GSM +32 475 32 48 72

Myriam Mottard, Secrétaire générale

cnapd.mottard@skynet.be

Tél. +32 2 640 52 62

Coordination et Rédaction du mémorandum

Questions paix, Arnaud Ghys, – cnapd.arnaud@skynet.be

Questions démocratie et citoyenneté, Myriam Mottard avec la contribution de Jérôme Hanin - cnapd.jerome@skynet.be

Photos

CNAPD, Abolition 2000, Pax Christi Vlaanderen, Arnaud Ghys, Nicolas Pauwels, Ludivine Spanoghe



• SOMMAIRE •

Introduction générale	4
Nos 20 revendications prioritaires	5
Questions Paix	7
• Positions de principe	7
• Nouvel environnement géostratégique	10
• Recommandations	14
Questions Démocratie & Citoyenneté	21
• Positions de principe	21
• Contexte & enjeux	23
• Recommandations	28



INTRODUCTION GENERALE

La CNAPD veut contribuer à l'avènement d'une société plus juste, plus solidaire et plus libre ici et dans le monde.

Or, les perspectives à court et à moyen terme sont plutôt sombres. Si, dans certains pays, la démocratie connaît des avancées notables, force est de constater qu'en beaucoup d'endroits, elle recule. L'on assiste notamment à un recul des libertés et du respect des droits humains au nom de la lutte contre le terrorisme. Sur le plan des droits sociaux, la mondialisation néo-libérale entraîne une augmentation des inégalités, de la précarité et des exclusions.

Une série de menaces pèsent aussi sur l'avenir. Au niveau global, le changement climatique fait courir un risque majeur à la planète, avec des conséquences dramatiques pour une partie de la population humaine et animale. La surexploitation des ressources énergétiques et naturelles conduit droit au mur. Elle risque de laisser une terre exsangue aux générations futures et est d'ores et déjà source de tensions et de conflits.

Avec la nouvelle prolifération nucléaire, le risque de destruction massive s'accroît.

Selon le Groupe de personnalités de haut niveau ¹, la communauté internationale est confrontée à six catégories de menaces de nature différente : les menaces économiques et sociales parmi lesquelles la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement, les conflits entre Etats, les conflits internes aux Etats tels que la guerre civile ou le génocide, les armes nucléaires, biologiques et chimiques, le terrorisme et le crime organisé.

Mais devant tous ces motifs d'inquiétude, l'espoir est aussi présent... Des résistances se font jour, des pacifistes sont à l'œuvre, des solidarités se créent, de nouvelles idées émergent, à contre-courant. Et ce désir de changement converge notamment au sein du mouvement altermondialiste.

Nous sommes d'avis qu'il est indispensable et urgent de penser le monde autrement, de proposer des alternatives sur les plans économique, social et environnemental et de les concrétiser à travers de nouveaux projets tant au niveau local que global.

Par ce mémorandum, la CNAPD souhaite présenter aux candidats aux élections législatives belges 2007 sa contribution à la construction d'un projet de société progressiste, démocratique, égalitaire, solidaire, pacifiste et durable.

Nous réaffirmons ici notre attachement aux valeurs d'égalité, de justice sociale, de responsabilité et au respect des libertés fondamentales.

Le document est divisé en deux chapitres : les questions « paix » qui traitent de nos préoccupations en matière de prévention des conflits et de construction d'un monde plus pacifique ; les questions « démocratie » qui abordent notre vision quant à l'édification d'une société plus harmonieuse et plus solidaire. Chaque chapitre est lui-même subdivisé en trois parties : positions de principe, contexte et enjeux, recommandations et revendications.

¹ Groupe nommé par Kofi Annan pour étudier les menaces à la sécurité internationale et faire des recommandations sur les changements nécessaires.

NOS 20 REVENDICATIONS PRIORITAIRES

Nous demandons aux responsables politiques de :

Renouveler la démocratie

1. Renouer le contact avec les citoyens, les reconnaître comme interlocuteurs et encourager leur participation dans la gestion de la cité en organisant davantage de rencontres et de débats dans les quartiers ; prendre le temps de dialoguer avec les citoyens sur le fondement et les objectifs des décisions politiques et des nouvelles lois.
2. S'engager à se questionner sur leur fonctionnement et à proposer des normes, règles et modes d'action novateurs en termes de transparence, de contrôle et d'évaluation des politiques menées et des pratiques mises en œuvre.
3. Maintenir fermement le cordon sanitaire autour des partis d'extrême droite.
4. Appliquer la loi sur la suppression du financement public des partis à caractère raciste.
5. Organiser, à tous les niveaux de l'enseignement secondaire, des cours et des sessions permettant de former les jeunes au sens de la citoyenneté responsable et développant leur esprit critique.

Réussir le pluralisme culturel et la cohésion sociale

6. Accroître les droits politiques des résidents étrangers, à commencer par l'éligibilité au niveau communal.
7. Développer des politiques de reconnaissance des minorités culturelles, notamment en leur accordant une plus grande visibilité dans l'espace public, en valorisant les patrimoines artistiques et culturels, et en soutenant l'apprentissage des langues d'origine.
8. Encourager le dialogue interculturel au niveau local par le soutien à des initiatives de terrain.
9. Rendre plus systématique le recours et l'application des lois tendant à réprimer le racisme et les discriminations. L'accès à la justice doit être facilité, notamment en développant les structures d'aide aux victimes et en accroissant les campagnes destinées à les orienter ; concernant la preuve des discriminations : maintenir et garantir le principe de l'allègement de la charge de la preuve, notamment au moyen du test de situation, en lui donnant un maximum de flexibilité, en le rendant facile à utiliser pour les personnes qui s'estiment victimes de discrimination et en le balisant par une méthodologie garantissant le respect des droits de toutes les parties ; maintenir des sanctions pénales pour les actes inspirés par la haine raciale et pour les discriminations directes et indirectes qui représentent un caractère intentionnel ainsi que pour l'injonction de discriminer et le harcèlement.
10. Renforcer et stimuler l'éducation antiraciste à tous les niveaux, et en premier à l'école, notamment en soutenant les initiatives de collaboration avec les associations spécialisées dans ce domaine.

Relancer la construction européenne

11. Relancer le processus d'intégration européenne en axant ce projet sur les objectifs de paix, de démocratie économique et sociale, de diversité culturelle et de développement durable, et en proposant une méthodologie qui réponde aux exigences de participation citoyenne.

Concernant la politique étrangère, de défense et de sécurité

12. Restaurer le rôle législatif du Parlement et tenir compte des résolutions et du travail des différentes commissions parlementaires.

13. Donner la priorité à la prévention civile des conflits et procéder à une évaluation systématique de l'efficacité des mesures militaires en regard des objectifs politiques visés.

14. Donner la priorité au droit international, à la sécurité collective et à un multilatéralisme démocratique.

15. Présenter un calendrier et des engagements concrets concernant le désarmement Nucléaire, Bactériologique et Chimique, et conventionnel, et travailler à la mise sur pied d'un traité international qui régleme le commerce des armes (ATT).

16. Promouvoir l'Europe comme acteur de paix au service de l'ONU et sous contrôle parlementaire.

17. Veiller à ce que l'OTAN ne devienne pas le 'gendarme du monde' ni une 'alliance globale des démocraties' et s'opposer à tout financement commun qui contournerait un accord politique de la Belgique.

18. En réponse au terrorisme, travailler sur les causes, en évitant les amalgames et respecter les Droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme.

19. Refuser toute augmentation des budgets militaires.

20. S'opposer à la privatisation du fonctionnement des armées et au mercenariat international.

QUESTIONS PAIX

I. POSITIONS DE PRINCIPE

Nature de la paix : La paix est plus que le silence des canons. La simple absence de violence armée 'explicite' peut masquer des tensions terribles et des violences structurelles larvées, dont les effets sont tout aussi insupportables pour ceux qui les subissent. Une simple « pacification » imposée par la force, et qui conduit à un statu quo dans une situation gravement déséquilibrée, ne peut tenir lieu de véritable paix.

Sécurité collective : La sécurité n'est pas fonction directe des moyens militaires. La preuve nous en est apportée par les Etats-Unis (considérés de plus en plus, partout dans le monde, comme une menace importante à la paix mondiale) et les bourbiers afghan et irakien.

Il est essentiel de penser la sécurité en termes d'équilibre global avant de penser en termes d'alliance d'un 'camp' par rapport à un autre, du 'bien' par rapport au 'mal' et à toutes leurs variantes. Fruit du « plus jamais ça » qui a suivi la deuxième guerre mondiale, la Charte des Nations Unies contient des garde-fous plus que jamais d'actualité pour un meilleur équilibre mondial. La charte énonce cette règle générale de l'interdiction de l'usage de la force entre Etats.

La nécessité du système de « sécurité collective » se justifie, sur un plan empirique, par le fait que la possibilité donnée à chaque Etat de se faire justice au nom de principes supérieurs ou en référence à des doctrines de guerre juste a donné lieu aux pires abus (c'est le « plus jamais ça » au lendemain de la 2ème Guerre Mondiale). On a donc dû prendre distance par rapport à une grille d'analyse purement morale (est-ce que cette guerre est juste selon mon système de valeur ?) pour permettre la coexistence pacifique entre entités ne partageant pas nécessairement les mêmes valeurs ou conceptions du « bien » ou du « juste » (est-ce que plusieurs systèmes de valeurs estiment cet usage de la force nécessaire ou acceptable ?)²

Multilatéralisme : Le multilatéralisme, c'est la négociation collective des règles régissant les relations entre Etats. Le multilatéralisme répond notamment à la nécessité de relever collectivement des défis qui ne s'arrêtent pas aux frontières des Etats. Le multilatéralisme est censé proposer des principes d'ordre garantissant un minimum de prévisibilité dans les rapports internationaux³ (dépasser le chaos, la jungle...). Le multilatéralisme pourrait (idéalement) déboucher sur une tentative de définition démocratique de l'intérêt général mondial. Ce serait en quelque sorte la transposition de la « démocratie » au niveau des rapports entre les Etats, un système qui rendrait les décisions et les actions collectives le plus conforme possible à l'« intérêt général » de l'humanité (au delà des nations, les peuples). Ce qui pose notamment les questions suivantes : Comment améliorer la représentativité du fonctionnement de l'ONU? Et quelle équivalence internationale au principe « un homme = une voix » ?

² Barbara Delcourt, Denis Duez, Eric Remacle (dir.) *La guerre d'Irak Prélude d'un nouvel ordre international ?*, PIE – Peter Lang, 2004.

³ Marie-Claude Smouts, Dario Batistella, Pascal Vernesson, *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, 2006

Désarmement : Conformément à l'analyse classique du « paradoxe de la sécurité » (l'armement du pays A pour augmenter sa sécurité crée de l'insécurité chez ses voisins, qui sont eux-mêmes amenés à s'armer davantage, ce qui crée en définitive plus d'insécurité pour le pays A), nous pensons que le niveau global d'armement doit être maintenu le plus bas possible pour maximiser la sécurité. Les énormes stocks d'armes tant conventionnelles que nucléaires, bactériologiques et chimiques (NBC) sont autant de facteurs aggravants, pour ne pas dire parfois déclencheurs, de conflits.

Les armes de destruction massive, par leur caractère non discriminant et particulièrement meurtrier, font courir un risque inacceptable à l'humanité et doivent être éradiquées.

Gestion du multiculturalisme : Le « choc des civilisations » est au départ une vue – tronquée – de l'esprit (notamment parce qu'il n'y a pas d'homogénéité des « civilisations »), un discours extrémiste, mais il risque de prendre vie (prophétie autoréalisatrice) suite notamment à la « guerre contre le terrorisme » telle que menée par l'Administration Bush.

Il faut sortir de la logique du « nous » contre « eux ». La réflexion entamée par l'ONU sur l'Alliance des Civilisations fournit des pistes intéressantes ⁴.

Terrorisme : Les civils doivent dans tous les cas être protégés et aucune cause ne justifie le massacre d'innocents : ceci est valable tant pour les actes violents posés par des groupes non étatiques que pour des interventions armées « classiques » menées par les Etats (rappelons que dans tout conflit armé, plus de 70% des victimes sont des civils).

Il est paradoxal et potentiellement dangereux d'avoir un tel consensus quant à la priorité de répondre par tous les moyens à la menace terroriste alors même qu'il y a encore tant de débats sur la nature même du phénomène terroriste. La question de la définition du terrorisme reste entière (toujours pas de définition commune admise à l'ONU) et il y a un risque évident de détournement de cette « étiquette » qu'on colle sur les réalités très différentes.

Les réponses à apporter au terrorisme doivent être adaptées à chaque situation précise pour ne pas être contre-productives. Nous sommes contre la notion de « guerre contre le terrorisme » : les réponses au terrorisme doivent être avant tout politiques et préventives (au sens civil du terme) et la part de répression doit être plutôt du type renseignement – police – justice que de type militaire. Ces méthodes doivent elles-mêmes rester dans le cadre des Droits de l'Homme.

Une paix juste et durable nécessite un meilleur équilibre mondial :

· *Les termes de l'échange économique doivent être plus justes* : le commerce inégal entre deux pays peut conduire à une augmentation des conflits. Il faut donc favoriser un commerce équitable (au sens large, pas comme une simple petite niche dans le marché).

⁴ http://www.unaoc.org/repository/HLG_report_FRZ.pdf

·Les liens entre la mondialisation économique et les guerres doivent être étudiés systématiquement, au-delà des prises de positions purement idéologiques.

·La pression grandissante sur les ressources non renouvelables est et sera source de tensions croissantes. Il y a une nécessité de répartition équitable des ressources et multiplication des sources d'approvisionnement en énergie et recherche sur les énergies renouvelables. L'on songe bien entendu au pétrole et au gaz mais aussi, plus grave encore, à l'eau ⁵

·Un véritable débat public et citoyen doit être mené sur une gestion multilatérale des enjeux globaux, qui ne se limite pas à une simple « gouvernance » mondiale, et sur les modalités concrètes du maintien d'un contrôle démocratique sur les enjeux globaux. En effet, si certaines questions doivent être traitées à un niveau global (environnement, biens publics mondiaux...), cet éloignement de la décision risque bien de se faire au détriment de la transparence et du contrôle démocratique qui s'impose.

·Nous soutenons également un renforcement de la coopération au développement (jusqu'à au moins 0,7% du PIB).

·Nous réaffirmons le droit des peuples à l'autodétermination (cfr Charte des Nations Unies et résolution 2625 de l'AG de l'ONU), notre opposition à toute occupation, le droit à la résistance (dans les limites reconnues par le droit international) avec un soutien particulier à la résistance non violente.

·Partant du constat que les démocraties ne se font pas la guerre entre elles, certains analystes et politiques en ont conclu qu'il fallait si besoin en était «imposer la démocratie» par la force pour parvenir à la paix. La démocratie ne s'impose pas de l'extérieur parce qu'elle doit être un mouvement qui se construit de l'intérieur pour structurer le champ politique et que cette libération ne peut pas être confisquée par un ou plusieurs pays tiers sans altérer son essence même. Nous sommes contre les changements de régime par la force et nous pensons qu'il faut soutenir les oppositions progressistes.

·Le respect des Droits humains est un autre élément essentiel de l'équilibre international et de la Paix.

·Toute réflexion sur l'emploi de la force doit également intégrer les conséquences humaines et environnementales. Les guerres sont responsables de millions de morts (4,5 au Congo), de souffrances énormes (blessés, syndrome post traumatique), d'effets secondaires des armes utilisées (radiation alpha de l'uranium appauvri, explosions de sous munition, effet mal connu des nouvelles armes), de destruction des infrastructures de base (eau, égouts, agriculture, structures sanitaires...).

·Le coût environnemental des guerres est très lourd: émission de CO2, incendies de puits de pétrole, marée noire, destruction de forêts, de terres agricoles, contamination de l'eau. L'uranium appauvri a été déversé en Irak, en Yougoslavie et en Afghanistan, provoquant des émissions de radiations responsables de cancers, malformations congénitales, troubles immunitaires (cf les études de Bassorah); les nappes phréatiques sont contaminées et l'uranium provoquera durant des décennies une intoxication aux métaux lourds semblable à celle du plomb.

⁵ <http://www.mondialisation.be/eau.htm>

II. NOUVEL ENVIRONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE

Nombre d'analystes s'accordent à dire que « le monde a changé » (depuis 1989 mais aussi depuis 2001), mais il importe de préciser la nature de ces changements en matière de sécurité et d'en faire une analyse correcte.

Outre les « menaces dures » très médiatisées (ADM, terrorisme...), il existe aussi des « menaces molles » bien plus meurtrières : faim, épidémies, conséquences du changement climatique... (cfr rapport du groupe de haut niveau sur la sécurité ONU). Résistons à une vision occidentalocentriste de la sécurité.

Dans les stratégies américaine et européenne de sécurité, les deux menaces considérées comme principales sont :

•Le terrorisme :

Le 11 septembre a laissé des traces dans la conception que se font les Etats occidentaux des principales menaces qu'ils encourent. Il est paradoxal que toute la stratégie de sécurité (américaine, européenne, otanienne...) soit centrée sur cette question du terrorisme alors que les chiffres indiquent une baisse d'activité. Rik Coolsaet (IRRI-UG) a en effet montré une baisse tendancielle des chiffres du terrorisme (nombre d'attentats et de groupes terroristes) depuis les années 80, avec une probable augmentation ces dernières années. Le pourquoi de cette récente augmentation serait à chercher notamment du côté des interventions militaires en Afghanistan et en Irak : la « guerre contre le terrorisme » par des moyens militaires montre toutes ses faiblesses et s'avère *contreproductive car elle crée de nouveaux désirs de vengeance et par là de nouveaux candidats aux actions terroristes*.

Le 11 septembre 2001 a également servi de prétexte à *une remise en cause de nombreux principes fondamentaux de la justice pénale et de la pratique policière*. Depuis ces attentats, la lutte contre le terrorisme est devenue une des priorités de l'ensemble de la communauté internationale et un des thèmes majeurs au sein des instances internationales et régionales.

Force est de constater que *les attaques du 11 septembre ont marqué une rupture dans l'interprétation et l'application du droit international des droits de l'Homme*. Ce type de relecture était cependant déjà en germe bien avant ces événements, qui n'ont servi que de catalyseur (cfr nouveau concept stratégique de l'OTAN dès 1999).

Des Etats ont mis, et mettent encore, en place des *procédures judiciaires d'exception* pour juger les individus présumés terroristes. Les suspects sont privés du droit à une défense appropriée, les preuves à charge restent secrètes, les jugements sont prononcés par des tribunaux d'exception dont le fonctionnement et la composition portent atteinte aux principes élémentaires d'impartialité. Dans certains cas, des sanctions sont imposées par des autorités administratives ou politiques, cela sans la moindre possibilité de recours effectif.

Les procédures violent manifestement les normes internationales garantissant le droit à un procès équitable, comme les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou celles de la Convention européenne des droits de l'homme. En outre, un arsenal policier touchant l'ensemble des citoyens, et ce compris les personnes qui ne sont pas soupçonnées de faits de terrorisme, se développe dans la précipitation, notamment par l'utilisation de moyens portant atteinte à la vie privée.

Trop souvent, *les Etats profitent du fait terroriste pour se doter d'un arsenal juridique large leur permettant en fait de réprimer toute forme de contestation politique*. En outre, ce mouvement entraîne également une augmentation du contrôle social sur l'ensemble des citoyens.

La question suivante doit dès lors être posée : les droits et libertés fondamentaux peuvent-ils être sacrifiés au nom de la lutte contre le terrorisme ? Autrement dit, les auteurs d'actes de terrorisme ou les personnes soupçonnées de participer à une action terroriste peuvent-ils être privés de leurs droits fondamentaux au nom de la répression de tels actes ? Ou encore, le caractère inhumain et extrêmement grave de certains actes justifie-t-il que l'on nie tout humanité à leurs auteurs ?

De même, les peines très lourdes prononcées pour appartenance à une organisation terroriste, dans des cas où les personnes incriminées n'ont participé à aucune action violente, peuvent apparaître disproportionnées, en comparaison avec les peines prononcées dans des cas où la violence est bien présente.

•Les Armes de Destruction Massive (ADM)

Soixante ans après l'horreur d'Hiroshima, le danger de guerre ou d'incident nucléaire, loin d'avoir disparu, est plus réel que jamais. « Il faut nous sauver de l'autodestruction » implorait Mohammed El Baradei dans un article du New York Times en février 2004. On estime qu'il y a aujourd'hui 13.470 têtes nucléaires opérationnelles dans le monde. Si l'on inclut les têtes non actives, l'inventaire global compte près de 27.600 têtes, assez pour effacer plusieurs fois toute forme de vie sur terre.

La prolifération nucléaire, si elle a déjà été freinée par le Traité de Non Prolifération (TNP), a bel et bien eu lieu et elle reprend aujourd'hui une vigueur inquiétante : des cinq puissances nucléaires de 1970 (les EU, Russie, Grande-Bretagne, France et Chine), on est passé à huit (avec Israël, l'Inde et le Pakistan), la Corée du Nord a opté pour ce choix et l'Iran est soupçonné d'y travailler. La technologie nucléaire est plus accessible aujourd'hui. Sans parler du danger de voir des groupes non étatiques acquérir ou s'emparer de l'arme nucléaire. Mais qu'en est-il du désarmement ? La dernière Conférence de Révision du TNP n'a même pas pu réaffirmer les engagements pris en 2000... 35 ans après l'entrée en vigueur du TNP, Kofi Annan doit faire ce constat amer : « *Le peu d'empressement des Etats dotés d'armes nucléaires à désarmer fait perdre de sa force diplomatique au régime de non-prolifération et réduit ainsi son aptitude à juguler la prolifération* ». Le dernier sommet de l'ONU a également brillé par son absence totale d'avancement sur la question du désarmement.

L'évolution de la stratégie des puissances nucléaires est pourtant inquiétante. On sort de la logique de la dissuasion pour aller vers une logique d'utilisation, dont on envisage les scénarios. Les essais continuent. La recherche travaille sur de nouvelles armes qui peuvent être considérées comme des éléments de prolifération verticale (dont les « Mini nukes »). Le bouclier anti-missile devra permettre d'utiliser l'arme atomique sans craindre les représailles, et donc envisager un « premier usage ».

Comme le déclarait encore Mohammed El Baradei, « il faut abandonner la notion inapplicable qu'il est moralement répréhensible pour certains pays de s'équiper d'armes de destruction massive, tandis qu'il est acceptable pour d'autres de continuer à se reposer sur elles pour leur propre sécurité – et même de continuer à affiner leurs capacités et de faire des plans pour leur emploi ».

Le désarmement doit également concerner les armes chimiques et bactériologiques – ainsi que les armes à uranium appauvri (cfr réseau international <http://www.icbuw.org/en/>)...

Autres éléments contextuels à prendre en compte

•Union européenne (UE), Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) et Politique Européenne de Sécurité Défense (PESD) : entre défense et puissance

Le projet d'intégration européenne a montré de bons résultats en matière de pacification du continent. Mais celui-ci semble aujourd'hui en panne et aurait besoin d'un second souffle qui passe par la négociation démocratique de lignes politiques directrices pour l'Europe. La réflexion doit partir de ce qu'est l'Union européenne et de ce que sont ses valeurs (qui différencie l'UE d'autres logiques), pour ensuite aborder la question de sa politique étrangère et de ses objectifs (comment elle se situe et agit dans le monde) et enfin de quels outils civils et militaires elle a besoin pour mettre en œuvre sa politique étrangère et de sécurité. Tout ceci avec un contrôle parlementaire effectif et un mandat clair.

Dans nombre de cercles, on présente comme inéluctable l'avènement d'une « Europe puissance », afin que le géant économique devienne aussi un géant politique. Une réflexion approfondie doit avoir lieu sur la nature de cette puissance : puissance dure ? puissance tranquille ? puissance douce ? puissance civile ? puissance normative ? L'Europe doit parler d'une seule voix, dit-on, mais pour dire quoi ?

•Responsabilité de protéger

Nouveau nom du « devoir d'ingérence », le principe de la « responsabilité de protéger » implique que la première responsabilité d'un Etat est de veiller à la sécurité de ses ressortissants et que si un Etat ne peut ou ne veut assurer cette sécurité, en cas de génocide ou de violation massive des droits de l'homme, la responsabilité en incombe à la communauté internationale, qui peut aller jusqu'à employer la force pour protéger la population visée.

Dans l'urgence de ne pas laisser faire, suite au traumatisme rwandais, il importe d'évaluer l'efficacité de l'emploi de la force pour protéger une population et de rester vigilant pour que les droits de l'homme ne soient pas utilisés comme prétexte à des interventions intéressées.

Ce glissement de la sécurité des Etats vers la sécurité des individus est positif en termes de Droits humains mais pose question en termes de remise en cause de la souveraineté des Etats et constitue un danger potentiel en termes d'équilibres régionaux ou mondiaux.

•Cour pénale internationale (CPI)

Dès sa mise en place en avril 2002, la CPI a suscité beaucoup d'intérêt et d'espoirs car elle fut perçue comme une avancée majeure en matière de protection des Droits humains et surtout comme le bras contraignant à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. On aurait pu imaginer que toutes les victimes des innombrables conflits et autres exactions aux Droits de l'Homme au Proche et Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique Latine, en Europe, porteraient plainte et obtiendraient réparation. Malheureusement, le traité instituant la CPI impose des limites à son action.

Elle n'a pas de pouvoir rétroactif et ne peut en principe se saisir d'une affaire que si le pays des responsables présumés des crimes ou le pays dans lequel ils ont été commis a adhéré au traité créant la Cour. Pour élargir son champ d'action, le traité prévoit de recourir au Conseil de sécurité, seul organe en mesure d'imposer autoritairement la compétence de la Cour à des Etats qui n'adhèrent pas au traité comme ce le fut le cas au Soudan. Mais, cette possibilité est tributaire des enjeux et des rapports de force des membres du Conseil de sécurité. Il est à noter également qu'une série d'Etats s'inquiètent de l'existence de celle-ci, et vont parfois jusqu'à tenter d'empêcher sinon qu'elle existe du moins qu'elle exerce sa mission. Ainsi, les Etats-Unis cherchent à conclure une série d'accords bilatéraux relatifs à l'article 98 du traité de Rome instituant la CPI, avec pour objectif de protéger les citoyens américains d'éventuelles poursuites devant la CPI. Ces accords, surnommés « accords d'impunité », ratifiés actuellement par 15 Etats, obligent les Etats signataires à ne pas remettre entre les mains de la Cour des citoyens américains politiques.

La CPI ne peut devenir un outil pour juger quelques protagonistes locaux des conflits dans le tiers- monde, alors que des chefs d'Etat, notamment ceux des Etats les plus puissants ne sont pas poursuivis. Nous appelons l'ensemble des Etats à ratifier le traité instituant la CPI.

Néanmoins, plutôt que de se limiter à déplorer les faiblesses de cette institution, on peut y puiser des raisons de faire un peu confiance à l'avenir. Certains pays, essentiellement de l'Afrique subsaharienne, désespérant, après le génocide au Rwanda, les massacres et les déplacements de population dans la région des Grands Lacs, les violences sexuelles utilisées comme arme de guerre, de la capacité d'intervention politique et militaire de la communauté internationale, se tournent vers la CPI. En outre, dans le cas du Darfour (Soudan), la CPI fut utilisée comme outil de prévention de conflits pour endiguer les violences et autres exactions commises.

A ce jour, après une analyse rigoureuse et conformément aux dispositions du Statut de Rome et du Règlement de procédure et de preuve, le Procureur, M. Luis Moreno-Ocampo, a décidé d'ouvrir trois enquêtes: en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Darfour (Soudan).

III. RECOMMANDATIONS

a. Un préalable démocratique indispensable : la restauration du rôle législatif du Parlement

La politique étrangère et la politique de défense, plus encore que les politiques intérieures, sont traditionnellement les « chasses gardées » du gouvernement.

Alors qu'un excellent travail de réflexion et de consultation de la société civile est mené par le Parlement, les recommandations de ce dernier restent trop souvent lettre morte : qu'il suffise de citer les récentes résolutions concernant le désarmement nucléaire (et le retrait des armes américaines stationnées en Europe) ainsi que l'avenir de l'OTAN et le sommet de Riga.

Ce fossé existant entre les représentants du peuple et l'exécutif pose réellement question sur l'évolution de notre démocratie. Il faut restaurer le rôle législatif et de contrôle du Parlement.

b. Priorité à la prévention civile des conflits et évaluation systématique de l'efficacité des mesures militaires

Cela passe par *un traitement des causes profondes des conflits* : résorption des déséquilibres économiques mais aussi politiques et culturels, dialogue entre les civilisations...

Nous demandons que *les ressources publiques soient aussi investies dans la recherche et la pratique des alternatives non-violentes de gestion des conflits* et, pour les relations internationales, spécialement dans l'intervention civile de paix.

Une réelle *évaluation de l'efficacité de l'emploi de la force au regard des objectifs politiques annoncés* devrait être systématique : il est plus facile de gagner une guerre que de 'gagner la paix'. Entre tenants d'une solution civile et tenants d'une solution militaire, c'est à ces derniers que doit revenir la « charge de la preuve ».

c. Priorité au droit international, à la sécurité collective et au multilatéralisme démocratique

Les exceptions prévues par la Charte au principe général de non emploi de la force entre Etats ne doivent pas être élargies :

•**non aux interventions préventives-préemptives** : une impression de menace ne saurait suffire à justifier l'emploi de la force comme légitime défense.

•Il convient également d'être **prudent face au concept de « responsabilité de protéger »** : selon ce concept, la première responsabilité d'un Etat est de veiller à la sécurité de ses ressortissants. Dans le cas où un Etat ne peut, ou ne veut, assurer cette sécurité (violations massives de droits de l'homme, génocide...), c'est à la Communauté Internationale que revient la responsabilité de protéger cette population, au besoin par une intervention militaire. Attention : des motifs humanitaires peuvent servir de prétexte à des interventions intéressées.

•**Tout n'est pas sécurité et les réponses sécuritaires ne sont pas applicables à tous les problèmes.** L'évolution vers un concept élargi de sécurité est positive par certains aspects mais il existe des risques réels d'élargir les compétences du Conseil de Sécurité ou de donner des réponses sécuritaires à des questions « sociales » (il faut lutter contre la pauvreté, pas contre les pauvres).

Tout le spectre des mesures non militaires et de sanctions doit avoir échoué avant d'envisager l'emploi de la force.

« Que la force puisse légalement être employée ce n'est pas dire que la morale et le bon sens commandent qu'elle le soit ». Pour limiter le risque d'intervention abusive ou intéressée et augmenter les chances de parvenir à un consensus international, le rapport du groupe de haut niveau ajoutait une série de critères de légitimité, qui devraient toujours être pris en considération par le Conseil de Sécurité avant de permettre le recours à l'usage de la force. Ces garde-fous de la stabilité internationale sont :

- La gravité de la menace.
- La légitimité du motif.
- Le dernier ressort.
- Le caractère proportionné des moyens.
- La mise en balance des conséquences.

Notons qu'en dernier recours, l'interprétation de ces critères reste politique et la décision reste du ressort des Etats. D'où l'importance cruciale d'avoir au sein du Conseil de Sécurité la meilleure représentativité mondiale possible et la nécessité de réformer ce Conseil.

Un meilleur équilibre global passe donc par un renforcement de la représentativité du Conseil de Sécurité : restriction du droit de veto avant sa suppression, rôle plus important pour l'assemblée générale, création d'une assemblée parlementaire de l'ONU...

Le problème principal par rapport à un véritable multilatéralisme démocratique est le fameux « deux poids, deux mesures » c'est-à-dire le fait que le système onusien ne permet pas de sanctionner les grandes puissances :

- > Le droit de veto leur permet de ne jamais être inquiétées par une résolution qui leur serait contraire
- > Il n'existe aucune force multilatérale qui aurait la capacité militaire d'imposer quoi que ce soit aux grandes puissances.

D'où le désenchantement de certains observateurs et certains Etats, qui voient surtout dans le système ONU une manière de brouiller (et légitimer) les rapports de force.

Le rôle des ONG doit être renforcé également au sein de l'ONU et du Conseil de Sécurité, conformément aux recommandations du rapport Cardoso.

Il faut aussi que le peacekeeping sorte de sa cage militaire et soit de plus en plus considéré comme une mission qui dans certaines circonstances, probablement la majorité des cas, peut et doit être mise en oeuvre avec du personnel civil, surtout des ONG préparées à cet effet. La récente constitution de la Commission ONU pour la consolidation de la paix pourrait fournir un des cadres d'actualisation du « maintien non-armé de la paix ».

Concernant la présence de la Belgique au Conseil de sécurité en 2007 et 2008, les priorités seront détaillées dans le mémorandum de la Coalition des ONG – Belgique au Conseil de Sécurité.

Enfin, concernant la **Cour pénale internationale**, il conviendrait de :

- Ne pas appuyer les USA dans leur politique de conclusion d'Accords bilatéraux d'impunité.
- Augmenter la contribution belge au fonds de réparation de la Cour pénale Internationale.

d. Désarmement NBC (nucléaire, bactériologique, chimique) et conventionnel : un calendrier et des engagements concrets – attention aux armes non létales

Armes nucléaires (cfr www.abolition2000.be)

•Il est nécessaire et urgent de *réaffirmer l'objectif final de désarmement nucléaire total* (cfr Traité de Non Prolifération) et de contribuer à redéfinir un calendrier d'étapes concrètes dans cette direction. (cfr rapport 'weapons of terror' de la Commission présidée par Hans Blix http://www.wmdcommission.org/files/Weapons_of_Terror.pdf)

•Il est essentiel dans tout Etat démocratique que le gouvernement tienne compte de ce que le Parlement demande. Aussi, nous demandons *l'application des résolutions de la Chambre et du Sénat en rapport avec le désarmement nucléaire et la non prolifération*. Ces résolutions demandent explicitement le retrait des armes nucléaires entreposées à Kleine Brogel. Nos élus ont le devoir de faire respecter ces prises de positions et de s'engager au retrait effectif de ces armes. La capacité législative du Parlement doit être renforcée.

•Les alliés de l'OTAN et les membres de l'Union Européenne doivent respecter le Traité de Non Prolifération et l'arrêt de la Cour Internationale de Justice qui implique que chaque Etat est obligé de commencer et de mener à bien des négociations qui aboutissent à un désarmement nucléaire mondial complet.

•*La Belgique doit plaider au sein de l'OTAN pour l'arrêt de la doctrine nucléaire*, en commençant par l'option de 'nuclear-first-strike'.

•Nous demandons une initiative diplomatique de la Belgique pour soutenir les propositions du Gulf Security Council dans son travail vers une dénucléarisation du Golfe comme étape vers une zone dénucléarisée sur tout le Moyen Orient.

•Nous devons dénoncer le bouclier anti-missile américain en Europe et refuser toute implication de la Belgique via l'OTAN.

Renforcement des mesures de non prolifération des armes légères

•La récente loi sur la détention d'armes est un pas dans la bonne direction. Le gouvernement doit aujourd'hui œuvrer à la mise en application de cette loi. Il est nécessaire d'accompagner le processus de normalisation. Les arrêtés d'application nécessaires ne doivent plus tarder.

•Suite à la régionalisation, des questions subsistent qui trouvent leurs réponses au niveau fédéral, dont la nécessité de signer des accords de coopération entre les régions et les problèmes de transparence par rapport aux obligations internationales.

•La Belgique doit prendre un rôle en pointe au sein de l'UE dans la révision du Code de Conduite : les critères d'exportation doivent être précisés et il faut déboucher sur une position commune de l'UE qui soit contraignante.

•Nous plaidons pour le maintien des engagements de la Belgique concernant le nécessaire 'Arms Trade Treaty', outil indispensable pour réguler la prolifération des armes au niveau international. Dans ce sens, nous nous réjouissons de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies le 6 décembre 2006 d'une résolution qui ouvre des perspectives en vue d'une négociation relative à un traité international en matière de commerce des armes.

Nous nous réjouissons des résultats de la conférence d'Oslo, dont le document de clôture contient un plan d'action concret destiné à aboutir, à la fin de l'année 2008, à un instrument juridique contraignant en matière de sous-munitions. Le 16 février 2006, la Belgique devenait le premier pays à adopter une proposition de loi qui interdit les **armes à sous-munitions**, c'est une avancée majeure et nous encourageons la Belgique à rester en pointe dans le combat contre ces armes particulièrement inhumaines.

La mise au point et le perfectionnement **d'armes non létales (ou 'moins létales')** doit être également l'objet de notre attention : ces armes ont pour principe de 'frapper d'incapacité les personnes et le matériel par des effets temporaires et réversibles tout en minimisant le risque mortel'. Ces armes tombent souvent sous le coup des traités internationaux interdisant les armes chimiques ou biologiques. Le risque principal est qu'en abaissant le taux de 'létaleté' on abaisse également le seuil au-delà duquel ces armes peuvent être employées : la réduction de la mortalité pourrait ainsi aller de pair avec l'accroissement de la douleur et du contrôle social.

e. L'Europe comme acteur de paix

- L'objectif de l'Union européenne sur la scène internationale doit, de manière claire et explicite, viser la prévention des conflits et subordonner à celle-ci tous ses instruments, qu'ils relèvent de diplomatie traditionnelle, de coopération au développement, de politique commerciale, de gestion des crises ou de partenariat avec des acteurs tiers. L'Union européenne devrait à tout le moins soutenir de manière explicite la diplomatie « de terrain », c'est-à-dire le travail de prévention et de règlement pacifique des conflits accompli sur le terrain par les acteurs de la société civile. Elle devrait également, dans ce contexte, envisager la possibilité d'instaurer des équipes de médiateurs pouvant être déployées à tous les niveaux, avant, pendant et après un conflit, en parallèle avec les instruments plus traditionnels déjà existants.

- Dans cette recherche de la paix, la priorité de la politique étrangère, de sécurité et de défense européenne doit être donnée à la sécurité collective, au multilatéralisme et au droit international (via le respect de la Charte de l'ONU).

- Concernant les missions de sécurité et défense européenne, outre la défense (au sens strict) du territoire européen, la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) doit renforcer le travail de l'ONU. Les fameuses « missions de Petersberg » (missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, missions de maintien de la paix, missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix) ne doivent pas être élargies.

- L'Union européenne est une institution qui s'est bâtie pour empêcher la résurgence des conflits que ses Etats membres ont connus jusqu'à la moitié du vingtième siècle. L'intérêt de l'UE est aujourd'hui de soutenir l'apparition d'institutions analogues ailleurs dans le monde. Dans un premier temps, elle doit aider à la mise en place de conférences régionales et de partenariats.

- En amont des conflits, un des aspects essentiels de la prévention consiste en la formation à la gestion non violente des conflits ou « culture de paix » (tant au niveau scolaire que extrascolaire) ainsi que la « people to people diplomacy » (diplomatie de la société civile).

- En aval des conflits, et pour éviter les situations de pourrissement des « conflits non résolus » qui mènent à d'autres conflits, un travail est à mener après les conflits pour faciliter le retour de la stabilité et la reprise du dialogue. Sans des moyens spécifiques plus que symboliques, aucune politique de prévention ne sera envisageable.

- L'objection de conscience doit être reconnue légalement dans tous les Etats membres de L'UE.
- L'UE devra jouer un rôle moteur dans la reprise et le renforcement des mécanismes de désarmement (*cf point c*) tant nucléaire que conventionnel. L'Europe doit être dénucléarisée et doit s'engager à ne pas utiliser les « armes sales » (uranium appauvri, bombes à fragmentation...).
- Un contrôle parlementaire européen doit être instauré par rapport à la PESD et plus spécifiquement par rapport à l'industrie d'armement européenne et à sa concentration : attention au syndrome du « complexe militaro industriel » dans le développement de l'Agence européenne de défense. Les entreprises européennes d'armement doivent être au service de la PESD et non l'inverse !
- La PESD de l'UE doit être entièrement indépendante de l'OTAN. Le lien entre les deux organisations prévu dans le projet de traité constitutionnel européen doit être rejeté.

f. OTAN : pas le 'gendarme du monde' ni une 'ONU des volontaires'

- Il ne faut en aucun cas qu'une contribution financière belge participe au financement d'une opération de l'OTAN à laquelle le gouvernement ou le parlement est opposé politiquement.
- La règle de décision au sein de l'OTAN doit rester le consensus, ce qui permet à tous les membres de ne pas se voir entraîner dans des opérations non souhaitées.
- 'Le rôle de l'OTAN doit rester la défense collective de ses membres *en cas d'attaque armée contre l'un d'entre eux*', ce qui exclut un élargissement des missions de l'OTAN, notamment aux missions humanitaires.
- La lutte contre le terrorisme ne doit pas être une mission de l'Alliance atlantique.
- Le budget de l'OTAN doit rester à niveau constant et son financement doit être plus transparent.
- L'OTAN doit respecter les limites à l'élargissement de l'Alliance aux seuls pays européens qui n'ont pas de contentieux avec leurs voisins, conformément au Traité.
- L'OTAN doit tendre à une plus grande transparence de son fonctionnement.
- L'évolution de l'OTAN 'du bouclier vers l'épée' n'a jamais été ratifiée par le Parlement, il faut remédier à cette violation de la Constitution, ce qui pourra donner lieu à un véritable débat démocratique sur l'avenir de l'OTAN.

g. Réponses au terrorisme : pas d'amalgames et le respect des Droits de l'Homme

- La lutte contre le terrorisme 'nécessite avant tout une réponse diplomatique et de *nature civile, et qui doit s'inscrire dans une approche multidimensionnelle*' comme le demande la résolution du Sénat préalable au sommet de Riga.
- *Sans une compréhension de ses causes ou des facteurs facilitant son apparition*, toute lutte contre le terrorisme est vouée à l'échec. De même, l'étiquette « terroriste » doit être utilisée avec prudence et dans un souci de ne pas amalgamer des situations très différentes tant dans leurs causes que dans leurs objectifs ou dans leurs manifestations.

- Nous rappelons la nécessité du respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme (*cfr Charte fondatrice du « Comité T »*).

Mener la lutte contre le terrorisme en dehors du cadre du droit international, au mépris des Droits humains et au détriment des principes de l'Etat de droit, outre les graves conséquences que cela engendrerait, aboutirait à un objectif contraire à celui poursuivi. Dans la lutte antiterroriste, des groupes entiers de nos sociétés risqueraient de se trouver stigmatisés et punis du fait du comportement de quelques uns d'entre eux.

C'est pourquoi il est, selon nous, inadmissible dans un Etat de droit de déroger aux principes suivants :

- Les droits de la défense
- Le droit à un procès équitable
- L'interdiction des juridictions d'exception
- L'interdiction des procédures et dossiers secrets
- L'accès à toutes les pièces du dossier pour toutes les parties
- La stricte légalité des preuves (ce qui implique le rejet de toute preuve obtenue de manière illégale, en ce compris les preuves obtenues dans des Etats pratiquant la torture)
- La territorialité des infractions
- La non responsabilité pour autrui
- L'interdiction de la provocation
- Le respect de la vie privée
- Le respect de la dignité des personnes condamnées
- Le refus de l'assimilation des délinquants politiques aux délinquants de droit commun
- Le refus de la criminalisation des mouvements sociaux...

De manière générale nous nous opposons à *l'immixtion du pouvoir exécutif dans les prérogatives du législatif et du judiciaire*, au glissement des prérogatives du Juge d'instruction vers le Procureur du Roi et la police, à l'avènement de l'ère du soupçon par la légalisation de la proactivité, ou lorsque le soupçon de l'intention de commettre une infraction suffit à enclencher une procédure sans qu'il y ait eu commission matérielle du fait.

Nous devons pourtant constater que *ces principes sont d'ores et déjà mis à mal dans de nombreux textes législatifs et réglementaires*, tels que, par exemple, la loi du 6 janvier 2003 concernant les méthodes particulières de recherche et de quelques autres méthodes d'enquête, la loi du 19 décembre 2003 relative aux infractions terroristes, la loi du 19 décembre 2003 relative au mandat d'arrêt européen, les lois du 3 mai 2005 relatives aux habilitations de sécurité ou encore la loi du 27 décembre 2005 adoptée en vue d'améliorer les modes d'investigation dans la lutte contre le terrorisme.

h. Pas d'augmentation des budgets militaires

i. Opposition à la privatisation du fonctionnement des armées et le mercenariat international

Une vision classique de la guerre voudrait que celle-ci soit l'œuvre d'armées publiques⁶. Ce qui légitime en dernier recours le monopole de l'emploi de la force par l'Etat est que l'emploi de la force par ce dernier doit être cadré par le droit et par le souci de l'intérêt général de sa population. Néanmoins, historiquement, les acteurs des conflits ont souvent été des entités privées à but lucratif. Fournissant hommes, services et matériels, des sociétés militaires privées (SMP) occupent une place grandissante dans l'architecture de sécurité. Ce recours aux entreprises dites « de sécurité » facilite la projection ponctuelle de forces à l'étranger, étend l'influence géopolitique et technologique des grandes puissances, permet de contourner les contrôles parlementaires, évite les conséquences néfastes d'actions à la légitimité douteuse, se substitue à des armées aux moyens réduits. Dans les pays du Sud, le recours aux SMP est la marque d'un affaiblissement global des Etats, dont les budgets se réduisent. Dans les nations industrialisées, il permet aux élites politiques d'utiliser, à leur avantage, la porosité des frontières entre public et privé. Dans tous les cas, en brouillant les repères, ce mélange des genres s'effectue aux marges du droit et de la responsabilité politique.



⁶ <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/11/MAKKI/11663>

I. POSITIONS DE PRINCIPE

La **démocratie** est généralement considérée comme un mode d'organisation politique mais elle est aussi et surtout *un idéal à atteindre et un combat constant et quotidien*. Selon l'Union interparlementaire ⁷, elle est même un « idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs communes à tous les peuples qui composent la communauté mondiale, indépendamment des différences culturelles, politiques, sociales et économiques ».

La démocratie est donc un idéal fondé sur des valeurs et des pratiques. La valeur de base de la démocratie est que « *tous les hommes sont égaux en dignité et en droit* ». Tous les autres droits et libertés découlent de cette conviction.

La démocratie pour être effective a besoin de plusieurs composantes :

- La volonté de la société : capacité et volonté des individus de participer au processus démocratique. Cela signifie que la démocratie n'est pas seulement un ensemble de procédures ou de règles. La condition sine qua non est la volonté de la société de faire vivre la démocratie ; à travers notamment une société civile agissante.
- Des droits civils et politiques (liberté d'expression, de réunion, accès à l'information, droit de mener des activités politiques).
- Des institutions structurées (institutions judiciaires avec mécanismes de contrôle ; institutions représentatives : Parlement ; tenue d'élections libres et régulières au suffrage universel).
- Un corps de normes et de règles.
- Des conditions socio-économiques et un environnement culturel qui permettent la réalisation de l'égalité.

Deux de ces composantes sont aujourd'hui *affaiblies* chez nous : la volonté de la société et les conditions socio-économiques et culturelles. Le « tout au marché », l'omnipotence croissante des multinationales appuyées par les grandes puissances concernées et les stéréotypes culturels véhiculés par les médias aux fins de cette domination minent la créativité et la capacité de réaction de la société civile. Dans le même temps, l'augmentation des inégalités, de la précarité et de l'isolement pousse une partie de la population à l'indifférence, à la révolte ou à la recherche de boucs émissaires.

La promotion de la démocratie passe par la mise en œuvre de 7 principes :

- Reconnaissance
- Emancipation
- Participation
- Solidarité
- Cohésion
- Responsabilité
- Durabilité

⁷ <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/11/MAKKI/11663>

Il s'agit de favoriser une participation égale de chacun à la vie en société plutôt que l'homogénéité des comportements. La reconnaissance de la diversité culturelle, couplée avec l'affirmation du caractère intangible des valeurs d'égalité et d'émancipation, nous paraît être un gage de réussite de toute politique d'intégration de la société dans ses diverses composantes.

Nous croyons que *« les membres des minorités culturelles seront d'autant plus intégrés à la communauté citoyenne que les minorités dont ils font partie seront soutenues et reconnues dans leur spécificité »*⁸.

Comme le soulignait le rapport de cette commission du dialogue interculturel (2005) : *« la diversité ne peut se développer que dans une dynamique d'émancipation et d'esprit critique qui est le moteur de l'enseignement »*.

Le racisme et les discriminations basées notamment sur la nationalité, l'origine ou la religion, l'orientation sexuelle sont des facteurs nuisibles pour l'homme et pour la vie en société. Ils doivent être combattus.

Nous ne relèverons le défi de la société multiculturelle qu'en favorisant une société respectueuse des droits de chacun et en promouvant l'égalité des droits pour tous ses résidents. La reconnaissance des minorités culturelles s'appuie et doit s'appuyer sur une vision universaliste de l'humanité et de la citoyenneté.⁸



⁸ Rapport final de la commission du dialogue interculturel, mai 2005

II. CONTEXTE & ENJEUX

En termes de citoyenneté, plusieurs défis nous paraissent essentiels en ce début de XXI^e siècle :

- Renouveler la démocratie
- Penser un nouveau modèle de développement économique et social
- Réussir le pluralisme culturel et la cohésion sociale
- Instaurer une politique d'asile et d'immigration respectueuse des droits humains
- Relancer l'intégration européenne

•Renouveler la démocratie

L'on assiste, depuis de nombreuses années, à une progression continue des scores électoraux des partis d'extrême droite. C'est bien sûr le cas en Flandre mais Bruxelles et la région wallonne ne sont pas épargnées, et ce, malgré la faiblesse des partis de l'extrême droite francophone.

Au fur et à mesure de cette évolution, les thèmes mis en avant par l'extrême droite sont devenus des enjeux politiques et électoraux importants.

En matière de migration et d'asile, les politiques européennes et belges sont de plus en plus répressives (dissuasion des candidats à l'immigration, contrôles renforcés aux frontières, enfermement et éloignement). Ces mesures et le discours qui les accompagne contribuent à répandre des valeurs négatives (égoïsme, xénophobie) qui sont le fond de commerce de l'extrême droite.

Les succès de l'extrême droite en Belgique et en Europe sont en fait des symptômes d'un malaise dans la vie politique et dans la société. Comme le soulignent Ch. Boucq et M. Maesschalck⁹, « *l'extrémisme de droite met en évidence les lignes de fracture des espaces démocratiques contemporains* ».

L'on peut en fait distinguer deux types de conditions favorisant une émergence durable d'un ou de partis d'extrême droite dans le champ politique :

- *Crises ou ruptures affectant les domaines politique, économique, social et culturel.*
- *Domination d'un parti dans le camp extrémiste de droite.*

Lorsque ces deux facteurs coïncident, le potentiel extrémiste de droite latent au sein du système politique peut être activé et l'extrême droite devenir un acteur du système politique¹⁰.

Le politologue John David Nagle notait il y a trente ans : « *Dans une période de large prospérité, il n'existe pas de raisons pressantes, pour le plus grand nombre des individus (...), de vouloir quitter leur affiliation partisane d'origine. Cependant au sein de certains groupes sociaux - ... -, l'évolution continue de la société crée suffisamment de frustrations, même en période de prospérité générale, pour nourrir une protestation extrémiste. Dans ces groupes, en position de conflit croissant avec la modernisation de l'économie et de la pluralité des styles de vie, le mécontentement sera suffisamment fort pour mobiliser l'idéologie sous-jacente en une activité politique dirigée contre les institutions. Toutefois, lorsqu'une crise apparaît et que l'ensemble tout entier de la société s'en inquiète, la mobilisation protestataire anti-système du potentiel antidémocratique se renforce¹¹* »

⁹ Christian Boucq et Marc Maesschalck, *Déminons l'extrême droite*, Ed. Couleur livres, 2005, p. 101.

¹⁰ Patrick Moreau in *Extrême droite et national-populisme en Europe de l'Ouest*, CRISP, Mai 2004, p.565

¹¹ Pierre Blaise et Patrick Moreau (sous la dir. de), *Extrême droite et national populisme en Europe de l'Ouest*, CRISP, mai 2004.

Aujourd'hui, la situation socio-économique d'une partie de la population s'est considérablement dégradée. La crise économique des années 80' a fait place à la société morcelée des années 2000'. Le chômage et la pauvreté se sont installés durablement dans certains quartiers. La crise du logement touche de nombreuses personnes et contraint les plus démunis à vivre dans des conditions indignes. Mais le malaise se répand également dans les couches plus aisées. La mondialisation ultra-libérale provoque de graves atteintes à l'emploi, à la sécurité sociale et aux conditions de vie. Les services publics font l'objet de restrictions budgétaires ou de privatisations, partielles ou totales. La démocratie économique et sociale est en crise.

Sur le plan de la participation démocratique, une frange non négligeable de la population manifeste un désenchantement, voire une véritable méfiance vis-à-vis du monde politique. Le fossé se creuse entre les citoyens et leurs mandataires publics. Plusieurs chercheurs et auteurs mettent en avant, comme motivation du vote d'extrême droite, l'élément de protestation contre la classe politique ¹².

En toile de fond, les profondes mutations en termes de technologie, d'organisation sociale et de valeurs ont transformé les modes de communication et de solidarité ainsi que l'ensemble des relations humaines, concourant à la déstructuration sociale et au développement d'une certaine angoisse collective. La compétitivité, la performance et la recherche du profit matériel règlent l'ordre du monde. Les mécanismes de solidarité sont mis à mal.

La seule voie qui permette de combattre efficacement l'extrême droite consiste au renouvellement des conditions idoines à la solidarité à l'échelle de la société et au renforcement de la démocratie. Et cette expérience passe obligatoirement par une action sur « les lignes de fracture des espaces démocratiques » ¹³. Cela signifie chercher à remédier aux crises et ruptures décrites ci-dessus.

•Penser un nouveau modèle de développement économique et social

Le défi majeur du XXIème siècle est celui du combat contre le réchauffement climatique. D'après le récent rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), « A la lumière de nouvelles preuves et tout en tenant compte des incertitudes qui subsistent, on peut établir de façon probable ¹⁴ que l'essentiel du réchauffement de ces 50 dernières années (représentant environ 50% du réchauffement des 120 dernières années) est dû à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre».

Grâce aux travaux des experts et à la mobilisation de mouvements ou personnalités en faveur de la préservation de la planète, une véritable prise de conscience s'est opérée au niveau mondial.

Mais il s'agit à présent de faire de cet enjeu une priorité et de mettre en place des dispositifs permettant d'opérer des choix qui réduiront de manière substantielle la production de gaz à effet de serre. Ces choix devront porter sur nos modes de production et de consommation et mobiliser l'ensemble de la société. Si le constat est alarmant et que le défi est immense, il s'agit là aussi d'une occasion unique d'inventer un nouveau mode de développement économique et social, axé sur le respect de la planète et ancré dans les valeurs d'égalité et de justice sociale que nous défendons. Le mouvement altermondialiste a un rôle à jouer à cet égard.

¹² Notamment Jean Faniel (chercheur au CRISP) et Richard Lorent (*Extrême droite, le suffrage dé-tourné*, Ed. Couleur livres, 2006).

¹³ Christian Boucq et Marc Maesschalk, *Déminons l'extrême droite*, Ed. Couleur livres, 2005, p. (la page n'est pas indiquée : peut-être p. 120)

¹⁴ C'est-à-dire : entre 66 et 90 pour cent de chances.

•Réussir le pluralisme culturel et la cohésion sociale

- La Belgique et l'Europe sont aujourd'hui des terres d'immigration et d'asile. La faim dans le monde, la misère, les guerres, les dictatures, l'oppression poussent les populations qui en sont victimes vers des cieux plus cléments. C'est la logique même de la survie qui commande ce comportement humain fondamental. Nous sommes donc confrontés à l'arrivée de groupes humains aux origines, aux motivations, aux habitudes culturelles diverses et variées. La réponse à ce phénomène qui prévaut actuellement est de plus en plus sécuritaire, répressive voire inhumaine : entraves au départ, contrôles aux frontières, chasse aux clandestins, enfermement, rapatriements forcés..., tout en favorisant tacitement et en pratique les arrivages des personnes économiquement exploitables. L'Europe « forteresse » fait semblant d'empêcher la libre circulation d'hommes, de femmes et d'enfants, à la recherche d'une vie meilleure, alors que les biens et les services, eux, circulent tout à fait librement.
- Le caractère multiculturel de la société belge et européenne est une réalité irréversible. La Belgique d'aujourd'hui est composée de populations belge, européennes et extra-communautaires dont les sphères culturelles s'interpénètrent.
- L'Islam est une des composantes de cette réalité belge. Depuis plusieurs années et singulièrement depuis le 11 septembre 2001 et la déclaration de « guerre internationale au terrorisme », le préjugé religieux a pris le pas sur les préjugés de type raciste ou culturel. L'islamophobie est désormais l'expression la plus flagrante de la peur de l'étranger en Belgique. Elle est d'ailleurs exploitée et amplifiée par les discours d'extrême droite.
- Parallèlement à ce phénomène, l'on assiste à une tendance au repli communautaire et au développement du fondamentalisme ¹⁵ religieux.
- Dans ce contexte, les débats sur le port du foulard dans les écoles se sont emballés. Il convient d'écouter, de mesurer et de comprendre dans le respect des différences et du pluralisme dans l'espace public.
- Le racisme se répand et semble être banalisé. Il est en outre intolérable de constater que des crimes sont commis pour des motifs racistes comme les meurtres d'une jeune fille au pair d'origine malienne et d'un enfant de 2 ans à Anvers en mai 2006 et le meurtre d'un jeune homme d'origine marocaine, dans la même ville en novembre 2002. Mais le racisme ordinaire provoque aussi beaucoup de dégâts.
- En matière d'emploi, nous sommes encore loin de l'égalité d'accès au marché du travail, à la promotion ou à la formation. Dans l'enseignement, les enfants issus de l'immigration et du quart monde se voient tendanciellement orientés vers des filières moins qualifiantes. Et se loger reste un parcours du combattant quand on est étranger, « coloré » ou que l'on a tout simplement un nom à consonance étrangère.
- Le communautarisme guette aussi, alimenté par un contexte international de méfiance où Musulmans et Occidentaux se perçoivent parfois comme deux camps opposés et alimenté également par des pratiques et des discours politiques tantôt mimétiques (par ex. pour combattre l'extrême droite en s'y alignant) tantôt équivoques.
- Face à cette vision manichéenne du « Bien » contre le « Mal », du « Vrai » contre le « faux », du religieux contre le laïc, d'autres fractures, d'autres points de rupture sont perceptibles. Le culturel ne se réduit pas au cultuel. La culture est toujours la combinaison de plusieurs d'entre eux : langue, territoire, religion, histoire, coutume, droit, art, savoir, etc... Des sous-cultures émergent donc, avec difficulté étant donné la domination de la culture du conformisme et de la consommation.

¹⁵ Entendu comme courant religieux conservateur et intégriste.

- Nous pensons d'ailleurs que ce que l'on désigne habituellement sous le vocable de « choc des civilisations » est essentiellement un choc des idéologies ou plutôt un choc des fondamentalismes utilisant la symbolique religieuse et/ou démocratique dans le but d'assurer une influence sociale, économique et culturelle.

- Une avancée notable a été réalisée dans le domaine des droits politiques. Les résidents étrangers non ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne ont obtenu le droit de vote aux élections communales. Beaucoup de craintes avaient été exprimées concernant l'élargissement du droit de vote aux étrangers non européens, lors des travaux parlementaires. Finalement, les étrangers ont voté au scrutin d'octobre 2006 et cela n'a provoqué aucun séisme. Le taux d'inscription des étrangers non ressortissants d'un pays membre de l'UE a été de 15,7% pour l'ensemble du pays. Cette participation peut être considérée comme un succès compte tenu de tous les obstacles liés à l'inscription sur les listes des électeurs et de l'information très tardive des personnes concernées.

Il faut aujourd'hui aller plus loin et envisager l'octroi des droits politiques aux étrangers à d'autres niveaux de pouvoirs : régional, communautaire et national.

•Instaurer une politique d'asile et d'immigration respectueuse des droits humains

La mise en œuvre de la nouvelle procédure d'asile et l'introduction de la protection subsidiaire fait déjà l'objet d'interprétations très restrictives et n'est pas accompagnée de mesures transitoires permettant de résorber l'arriéré considérable dans les procédures en cours. Il faudra procéder rapidement à l'évaluation des nouvelles procédures.

Par ailleurs, des dizaines de milliers de personnes sans-papiers vivent et travaillent en Belgique.

Les nombreuses manifestations, les occupations d'églises et d'autres lieux, les grèves de la faim illustrent l'impasse d'une politique d'immigration menée de manière discrétionnaire et incohérente par le Ministère de l'Intérieur et l'Office des Etrangers.

Face à la réalité incontournable des flux migratoires, le gouvernement doit mettre en place une procédure de régularisation basée sur des critères clairs et permanents permettant de statuer sur le droit de séjour conformément aux principes généraux des droits de la défense (audition, assistance, transparence, motivation).

Une concertation doit également être ouverte avec les interlocuteurs sociaux pour évaluer la réglementation sur l'octroi des permis de travail qui organise le recours à l'immigration pour des raisons économiques.

•Relancer l'intégration européenne

L'Union européenne joue un rôle de plus en plus important dans la vie des citoyens. Son champ de compétences ne cesse de s'élargir et les mesures qu'elle prend exercent désormais une influence directe sur des domaines aussi variés que l'emploi, la formation, la culture, la libre circulation ou l'environnement. Aujourd'hui, 70% des législations nationales dérivent du droit européen !

Cette construction européenne avance à grands pas : une nouvelle étape de son développement vient encore d'être franchie puisque deux nouveaux pays viennent de rejoindre le club qui compte désormais 27 membres.

Dans le même temps, l'Union semble en panne de projet, de cohésion et d'adhésion. Le projet de Traité constitutionnel a avorté après les « Non » des référendums français et hollandais. L'intégration européenne est marquée par l'indifférence du plus grand nombre et l'hostilité d'une minorité croissante, dont les tenants d'une Europe plus sociale et pacifique.

Rappelons que c'est l'idéal de paix qui se trouve à l'origine du projet européen. Mais aujourd'hui, l'Union paraît n'avoir d'autre ambition que la réalisation d'un grand marché où tout et tous sont mis en situation de concurrence libre. L'Union européenne telle qu'elle se développe aujourd'hui répond-elle à sa vocation fondamentale d'assurer la paix entre les peuples ? Permet-elle de remédier à la crise démocratique ou, au contraire, facilite-t-elle le déclin du politique? Quel type de société promeut-elle ?

Il est urgent de relancer le processus d'intégration politique de l'Union en réaffirmant les priorités sociales qui doivent guider cette construction européenne.



III. RECOMMANDATIONS

a. Renouveler la démocratie

•Mettre en place des dispositifs et un cadre pour promouvoir une démocratie saine et dynamique

- Favoriser la démocratie participative. Renouer le contact avec les citoyens, les reconnaître comme interlocuteurs et encourager leur participation dans la gestion de la cité en organisant davantage de rencontres et de débats dans les quartiers ; prendre le temps de dialoguer avec les citoyens sur le fondement et les objectifs des décisions politiques et des nouvelles lois.
- Que les partis s'engagent à se questionner sur leur fonctionnement et à proposer des normes, règles et modes d'action novateurs en termes de transparence, de contrôle et d'évaluation des politiques menées et des pratiques mises en œuvre.
- Qu'ils rédigent un pacte par lequel ils s'engagent à respecter une véritable éthique politique.
- Droit à la désobéissance civile, pacifique et non-violente face aux ravages de la logique économique néo-libérale.
- Réunir les acteurs des pôles politique, économique et de la société civile pour penser la fondation d'un projet de société équitable, solidaire et durable.
- Lutter contre les partis et les idées d'extrême droite
- Maintien ferme du cordon sanitaire autour des partis d'extrême droite.
- Application de la loi sur la suppression du financement public des partis à caractère raciste.
- Adoption de propositions législatives et décrets rendant inéligibles les responsables d'organisations condamnées sur base des lois réprimant le racisme et le négationnisme.
- Ne pas développer une rhétorique ambiguë, pouvant donner du crédit aux programmes et solutions des partis d'extrême droite.
- Encourager et soutenir le travail de mémoire.

•Au niveau de l'enseignement

L'enseignement a notamment pour vocation de préparer tous les élèves à être *des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte, et d'assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale*¹⁶. Or, trop d'enfants quittent l'enseignement fondamental sans savoir ni lire ni écrire.

Trop de jeunes sont aussi orientés vers l'enseignement technique, professionnel ou même vers l'enseignement spécial en fonction de leur appartenance socio-culturelle, tout particulièrement les jeunes issus de l'immigration et du Quart Monde.

Une récente étude¹⁷ produite par la Communauté française de Belgique montre que, dans les faits, le système scolaire actuel contribue à reproduire les inégalités sociales.

¹⁶ Articles 6 et 11 du décret Missions de 1997.

¹⁷ Les indicateurs de l'enseignement. Edition 2006.

D'où l'importance :

- Qu'il y ait mise en place d'une réelle politique d'égalité d'accès à l'enseignement et aux savoirs, basée sur l'école de la réussite et l'égalité des acquis.
- Que soient utilisées les pédagogies participatives et que soient appliquées les mesures de participation dans les écoles.
- Que soient organisés, à tous les niveaux de l'enseignement secondaire, des cours et des sessions permettant de former les jeunes au sens de la citoyenneté responsable et développant leur esprit critique.
- Inscription au programme des cours de l'histoire de la solidarité à travers la sécurité sociale en Belgique.
- Respect du droit de tout élève de s'inscrire dans l'école de son choix ; lutter contre le développement d'écoles élitistes ou ghettos ; revaloriser les écoles de quartier ; politique d'incitants financiers pour les écoles qui réalisent la mixité culturelle.

• Les médias

- Soutien à des projets de médias alternatifs et associatifs.
- Que soit encouragé dans les écoles, les universités et les centres de formation l'enseignement d'une analyse critique des médias.

b. Réussir le pluralisme culturel et la cohésion sociale

Réussir le pluralisme culturel, c'est arriver à créer de la cohésion sociale et à faire porter un projet de société, ancré dans des valeurs fondamentales communes, dont celle de l'égalité, tout en respectant et en reconnaissant les identités culturelles des minorités.

• Participation politique.

- Elargissement de la citoyenneté européenne aux ressortissants des pays tiers résidant légalement dans un pays de l'Union.
- Octroi, aux ressortissants étrangers, de droits politiques accrus, à commencer par l'éligibilité au niveau communal.
- La participation à la vie politique de tous les résidents est garante de cohésion sociale et constitue un instrument de lutte contre les inégalités économiques, sociales et culturelles.
- Droit, pour les ressortissants étrangers non communautaires résidant légalement dans un pays de l'Union, de circuler librement et de s'installer dans un pays de l'Union à des fins d'emploi.
- Sortir du modèle de l'assimilation
- Développer des politiques de reconnaissance des minorités culturelles, notamment en leur accordant une plus grande visibilité dans l'espace public, en valorisant les patrimoines artistiques et culturels et en soutenant l'apprentissage des langues d'origine.
- Développer des politiques de dialogue interculturel, notamment en favorisant le débat autour de la question de la citoyenneté au sein d'un forum où seraient représentés les différentes composantes culturelles de la société.
- Développer des politiques d'égalité et d'ouverture entre toutes les composantes de la société, tout en luttant contre toute forme d'intégrisme.
- Développer une véritable pédagogie basée sur l'identification, l'analyse et la reconnaissance des identités culturelles, la recherche des convergences traversant les différentes cultures, l'analyse de l'insertion de celles-ci dans le développement démocratique de la société et l'inscription, au programme scolaire, de l'histoire de l'immigration.

- Mettre en oeuvre, à l'intention des travailleurs du secteur privé et public, et en particulier des administrations, des forces de l'ordre et des enseignants une politique d'information et de sensibilisation à la réalité multiculturelle et à la promotion d'une dynamique inter-culturelle
- Encourager le dialogue interculturel au niveau local par le soutien à des initiatives de terrain.
- Organiser des cours de langues et d'initiation aux institutions belges y compris aux organismes de solidarité avec leur historique, gratuits et compatibles avec l'exercice d'une profession.
- Repenser l'idée d'intégration comme processus d'élaboration en commun, par les différences composantes culturelles de la société, d'un cadre pour le « vivre ensemble ».
- Garantir la liberté d'expression des convictions religieuses à l'école, le principe d'égalité de traitement et de droits ainsi que des obligations qui en découlent (entre autres la participation à tous les cours dispensés aux élèves).

• **Lutte contre le racisme et les discriminations**

- Il faut rendre plus systématique le recours et l'application des lois tendant à réprimer le racisme et les discriminations. L'accès à la justice doit être facilité, notamment en développant les structures d'aide aux victimes et en accroissant les campagnes destinées à les orienter.
- Il faut renforcer les moyens de contrôle et de mesure des situations de discrimination dans la vie quotidienne (travail, logement, école), publier périodiquement des résultats d'enquête sur l'état des discriminations secteur par secteur et, le cas échéant, négocier des plans de redressement avec les principaux acteurs concernés (fédération d'employeurs, syndicats, pouvoirs publics, etc.).
- La preuve des discriminations. Maintenir et garantir le principe de l'allègement de la charge de la preuve, notamment au moyen du test de situation, en lui donnant un maximum de flexibilité, en le rendant facile à utiliser pour les personnes qui s'estiment victimes de discrimination et en le balisant par une méthodologie garantissant le respect des droits de toutes les parties.
- Maintien des sanctions pénales pour les actes inspirés par la haine raciale et pour les discriminations directes et indirectes qui représentent un caractère intentionnel ainsi que pour l'injonction de discriminer et le harcèlement.
- Il faut renforcer et stimuler l'éducation antiraciste à tous les niveaux, et en premier à l'école, notamment en soutenant les initiatives de collaboration avec les associations spécialisées dans ce domaine.
- Il faut introduire dans les programmes de l'enseignement obligatoire, un cours spécifique sur l'interculturalité visant à la fois à baliser les notions clés de l'antiracisme (ethnocentrisme, préjugés, etc) et à apporter les connaissances de base de l'ethnologie et de la sociologie comparée entre les grandes philosophies, religions et sociétés extra-européennes.

c. Relancer l'intégration européenne

Relancer le processus d'intégration européenne en axant ce projet sur les objectifs de paix, de démocratie économique et sociale, de diversité culturelle et de développement durable, et en proposant une méthodologie qui réponde aux exigences de participation citoyenne.

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CNAPD

A.B.P.- ACi- ACLI- Action Vivre Ensemble/Entraide et Fraternité- AEPGN- A.J.M.- AMBDH- AMPGN- Ampli Junior- Association Culturelle J. Jacquemotte- CASI- UO- C.B.A.I.- Centre Avec- CSO- Comité Sahraoui- Commission Justice et Paix- CSC- Démocratie Plus- Empreintes asbl- Etopia- Etudiants FGTB- FPS- Forum Nord-Sud- INCIT- J.E.C.- Jeunes C.S.C.- Jeunesse Syndicale FGTB- JOC/JOCF- MCP- MIR/IRG- M.J.S. - M.J.T.- M.O.C.- MRAX- Oxfam magasin du monde- Oxfam Solidarité- PAC- Pax Christi WB- Quinoa- Réso-J- R.L.P.- SCI projets internationaux- Socialisme sans frontière- Solidarité socialiste- ULDP- UPJB.

COORDINATION NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX ET LA DEMOCRATIE (CNAPD)

La CNAPD est une coordination d'organisations de jeunesse et de mouvements d'éducation permanente progressistes.

Elle a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique et de mobiliser contre la guerre, pour la sécurité et la solidarité internationale, pour la démocratie, contre les exclusions et les inégalités.

Dans les années 70-80, elle a œuvré pour un rapprochement entre les blocs de l'Est et de l'Ouest et a organisé, à l'époque, les grandes manifestations anti-missiles.

Dès la fin des années 80, la CNAPD s'est aussi orientée vers la défense des libertés démocratiques, la lutte pour l'égalité des droits et contre le racisme, la xénophobie et l'exclusion sociale.

La CNAPD participe aujourd'hui au mouvement altermondialiste. Elle est aussi solidaire du combat pour la défense des droits des réfugiés.

Pour rencontrer ses objectifs, la CNAPD agit à différents niveaux :

- Information et sensibilisation de l'opinion publique
- Formation de cadres
- Mobilisation
- Action politique

La CNAPD est reconnue comme organisation de jeunesse.

Editeur responsable : Myriam Mottard. Rue Blanche 29, 1060 Bruxelles

